

4ème LIGNE
Société par actions simplifiée au capital de 2 000 euros
Siège social : 6 chemin de la Loze, 31260 SALEICH
804 003 549 RCS TOULOUSE

DÉCISION UNANIME DES ASSOCIÉS
DU 1^{er} OCTOBRE 2023

LES SOUSSIGNÉS :

Monsieur Damien BEAUCLOU,
Monsieur Jérôme LACROUX,

Détenant ensemble 200 actions, soit la totalité des actions de la société par actions simplifiée 4ème LIGNE désignée ci-dessus,

Agissant en qualité de seuls associés de la société 4ème LIGNE et conformément aux dispositions de l'article L. 227-9 du Code de commerce et de l'article 23 des statuts,

Après avoir pris connaissance des documents suivants :

- Le rapport du Président,
- le texte des projets de décisions,

Ont pris les décisions suivantes portant sur :

- *Transfert du siège social de la Société,*
- *Modification corrélative des statuts,*
- *Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.*

PREMIERE DÉCISION

La collectivité des associés, après avoir pris connaissance du rapport du Président, décide à l'unanimité de transférer le siège social du 6 chemin de la Loze, 31260 SALEICH au 3 Rue Antoine Lavoisier 31140 LAUNAGUET, et ce à compter du 1er octobre 2023.

DEUXIEME DÉCISION

La collectivité des associés, en conséquence de la décision précédente, décide à l'unanimité de modifier l'article 4 des statuts de la manière suivante :

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

"Le siège social est fixé : 3 Rue Antoine Lavoisier 31140 LAUNAGUET".

Le reste de l'article demeure inchangé.

TROISIEME DÉCISION

La collectivité des associés donne à l'unanimité tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent acte pour remplir toutes formalités de droit.

Le présent acte sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social et un exemplaire original signé par tous les associés sera conservé dans les archives de la Société.

Fait à SALEICH

Le 1^{er} octobre 2023

Damien BEAUCLOU



Jérôme LACROUX

